

TOWN OF DALHOUSIE	TOWN OF DALHOUSIE
BY-LAW NO. 402-05	ARRÊTÉ N° 402-05
A BY-LAW RESPECTING PAWNBROKERS	ARRÊTÉ CONCERNANT LES PRÊTEURS SUR GAGES
BE IT ENACTED, by the Council of the Town of Dalhousie as follows:	Le conseil municipal de Dalhousie édicte :
1. In this By-Law,	1. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent arrêté.
<p>'Clerk' means the Clerk of the Municipality;</p> <p>'Council' means the Mayor and Councillors of the Municipality;</p> <p>'member of the Council' means any person elected to the Council;</p> <p>'Municipality' means the Town of Dalhousie;</p> <p>'pawnbroker' means any person who takes or receives by way of pawn, pledge, or exchange, any goods as security for the repayment of money lent;</p> <p>'pawnbroker's license' means a pawnbroker's license, and any renewal thereof, issued pursuant to this by-law that has not expired or been revoked;</p> <p>'pawned goods' means goods pawned, pledged or exchanged by a pawnbroker as security for the repayment of money lent by a pawnbroker;</p> <p>'pawner' means any person who gives by way of pawn, pledge, or exchange, any goods as security for the repayment of money borrowed.</p>	<p>« secrétaire municipal » Le secrétaire municipal de la municipalité.</p> <p>« conseil » Le maire et les conseillers de la municipalité.</p> <p>« membre du conseil » Toute personne élue au conseil.</p> <p>« municipalité » La Town of Dalhousie.</p> <p>« prêteur sur gages » Toute personne qui, en gage ou en échange, prend ou reçoit des objets en garantie du remboursement d'un prêt.</p> <p>« permis de prêteur sur gages » Permis de prêteur sur gages, y compris tout renouvellement de celui-ci, délivré en vertu du présent arrêté et qui n'est ni expiré ni annulé.</p> <p>« gage » Objet mis en gage ou échangé par un prêteur sur gages en garantie du remboursement d'un prêt qu'il accorde.</p> <p>« emprunteur sur gages » Toute personne qui, en gage ou en échange, donne des objets en garantie du remboursement d'un prêt.</p>
2. No person shall exercise the trade of a pawnbroker within the Municipality without a pawnbroker's license issued by the Clerk.	2. Nul ne peut exercer l'activité de prêteur sur gages dans la municipalité à moins d'être titulaire d'un permis de prêteur sur gages délivré par le secrétaire municipal.
3. An application for a pawnbroker's license shall be submitted by the pawnbroker to the Clerk, in such form and manner, and shall contain such information as may be prescribed from time to time by the Council.	3. La demande de permis de prêteur sur gages est présentée au secrétaire municipal en la forme et de la manière qu'exige le conseil, et elle contient les renseignements qu'il exige.

<p>4. No pawnbroker's license shall be issued by the Clerk to any pawnbroker, unless the Clerk has been authorized by Council to issue such license to that pawnbroker.</p>	<p>4. Le secrétaire municipal ne peut délivrer un permis de prêteur sur gages à un prêteur sur gages sans avoir reçu l'autorisation préalable du conseil à cet égard.</p>
<p>5. Upon receiving authorization from Council to issue a pawnbroker's license to a pawnbroker, the Clerk shall promptly issue such license to that pawnbroker upon payment by the pawnbroker of a fee of Fifty (\$50.00) dollars.</p>	<p>5. Dès que le conseil lui donne l'autorisation de délivrer un permis de prêteur sur gages, le secrétaire municipal délivre sans délai un permis au prêteur sur gages contre paiement du droit de cinquante dollars.</p>
<p>6. A pawnbroker's license shall expire on the 31st day of December in the year in which it is issued.</p>	<p>6. Le permis de prêteur sur gages expire le 31 décembre de l'année où il a été délivré.</p>
<p>7. (1) A person exercising the trade of a pawnbroker within the Municipality on the day this By-Law comes into effect, shall submit an application for a pawnbroker's license to the Clerk not later than 30 days after such day.</p>	<p>7. (1) La personne qui exerce l'activité de prêteur sur gages dans la municipalité le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté présente une demande de permis de prêteur sur gages au secrétaire municipal dans les 30 jours qui suivent.</p>
<p>(2) No person exercising the trade of a pawnbroker within the Municipality on the day this By-Law comes into effect shall be prosecuted for a violation of Section 2 until:</p>	<p>(2) Aucune personne exerçant le métier de prêteur sur gages dans la municipalité le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté ne peut être poursuivie pour violation de l'article 2, sauf si :</p>
<p>(a) he fails to submit his application for a pawnbroker's license to the Clerk in accordance with subsection 7(1), or</p>	<p>a) ou bien elle omet de présenter sa demande de permis de prêteur sur gages au secrétaire municipal en conformité avec le paragraphe (1);</p>
<p>(b) he submits his application for a pawnbroker's license to the Clerk in accordance with subsection 7(1), and that application is rejected by the Council.</p>	<p>b) ou bien elle présente sa demande de permis de prêteur sur gages au secrétaire municipal en conformité avec le paragraphe (1) et sa demande est rejetée par le conseil.</p>
<p>8. (1) A pawnbroker's license may be renewed and the provisions of Section 3 to 6 apply automatically to such renewal.</p>	<p>8. (1) Le permis de prêteur sur gages peut être renouvelé et les articles 3 à 6 s'appliquent automatiquement au renouvellement.</p>
<p>(2) An application for a renewal of a pawnbroker's license shall be submitted to the Clerk not later than the 31st day of October in the year in which the pawnbroker's license, or the last renewal thereof, expires.</p>	<p>(2) La demande de renouvellement d'un permis de prêteur sur gages est présentée au secrétaire municipal au plus tard le 31 octobre de l'année où le permis ou son dernier renouvellement expire.</p>

<p>(3) Where an application for renewal of a pawnbroker's license has been submitted to the Clerk pursuant to Subsection (2), the person submitting such application shall not be prosecuted for a violation of Section 2 until such application has been considered and rejected by the Council.</p>	<p>(3) Lorsqu'une demande de renouvellement d'un permis de prêteur sur gages est présentée au secrétaire municipal en vertu du paragraphe (2), la personne qui présente la demande ne peut être poursuivie pour violation de l'article 2 avant que sa demande ait été étudiée et rejetée par le conseil.</p>
<p>9. A pawnbroker, while carrying on his business in any shop, store, building or premises, shall place over the outside door thereof, a sign, upon which shall be printed in legible characters at least four (4) inches in height, his name, and underneath his name the word 'pawnbroker'.</p>	<p>9. Le prêteur sur gages, pendant qu'il exerce son activité dans un atelier, un magasin, un bâtiment ou des lieux, installe à l'extérieur, au-dessus de la porte, un panneau sur lequel est inscrit en caractères lisibles d'au moins quatre pouces de hauteur son nom et, au-dessous, les mots « prêteur sur gages ».</p>
<p>10. (1) A pawnbroker shall keep a book, in which shall be entered at the time of each loan:</p>	<p>10. (1) Le prêteur sur gages tient un registre dans lequel il inscrit au moment de chaque transaction :</p>
<p>(a) the name and address of the pawner,</p>	<p>a) le nom et l'adresse de l'emprunteur sur gages;</p>
<p>(b) the description of the pawned goods, including if applicable, the make, model and serial number of the pawned goods,</p>	<p>b) une description du gage, y compris, le cas échéant, la marque, le modèle et le numéro de série du gage;</p>
<p>(c) the date and time when the pawned goods were received by the pawnbroker,</p>	<p>c) la date et l'heure auxquelles le prêteur sur gages a reçu le gage;</p>
<p>(d) the principal amount of the loan,</p>	<p>d) le capital du prêt;</p>
<p>(e) the annual interest rate on the loan, and</p>	<p>e) le taux d'intérêt annuel du prêt;</p>
<p>(f) the signatures of the pawnbroker and the pawner.</p>	<p>les signatures du prêteur sur gages et de l'emprunteur sur gages.</p>
<p>(2) At the time each loan is made, the pawnbroker shall deliver to the pawner a duplicate copy of the entry referred to in Subsection (1).</p>	<p>(2) Chaque fois qu'un prêt est consenti, le prêteur sur gages fournit à l'emprunteur sur gages une copie de l'inscription visée au paragraphe (1).</p>
<p>(3) The book to be kept by a pawnbroker pursuant to Subsection (1) shall be open to inspection by the Clerk, the Council, any member of the Council, and their respective authorized agents.</p>	<p>(3) Le registre conservé par un prêteur sur gages en vertu du paragraphe (1) est accessible pour son inspection par le secrétaire municipal, le conseil, tout membre du conseil et leurs mandataires autorisés respectifs.</p>

11.	No pawnbroker shall take goods by way of pawn, pledge or exchange as security for the repayment or money lent by the pawnbroker from,	11.	Aucun prêteur sur gages ne peut recevoir des objets en gage ou en échange en garantie du remboursement d'un prêt :
	(a) any person between six o'clock in the afternoon and eight o'clock in the forenoon,		a) entre dix-huit heures et huit heures le jour suivant;
	(b) a minor, knowing him to be so, and		b) d'une personne dont il sait qu'elle est mineure;
	(c) an intoxicated person.		c) d'une personne en état d'ébriété.
12.	No pawnbroker shall refuse to return pawned goods if the pawner, or his personal representative tenders:	12.	Aucun prêteur sur gages ne peut refuser de rendre un gage si l'emprunteur sur gages ou son représentant personnel :
	(a) the outstanding principal and interest due on the loan secured by the pawned goods,		a) rembourse le capital impayé et les intérêts exigibles du prêt garanti par le gage;
	(b) a duplicate copy of the entry given to the pawner pursuant to Subsection 10(2), or an affidavit, duly sworn before any person entitled to take oaths in the Province of New Brunswick stating that the pawner never received such duplicate copy or that it was lost, stolen or mislaid, as the case may be, and		b) présente une copie de l'inscription au registre fournie à l'emprunteur sur gages en vertu du paragraphe 10(2), ou un affidavit dûment fait devant une personne habilitée à faire prêter serment au Nouveau-Brunswick, qui indique que l'emprunteur n'a jamais reçu une telle copie, qu'il l'a perdue ou qu'il se l'est fait voler, selon le cas;
	(c) the expenses incurred by the pawnbroker, if any, for advertising the Notice of Sale pursuant to Subsection 13(2) prior to the sale of the pawned goods pursuant to Subsection 13(1).		c) rembourse les frais engagés par le prêteur sur gages, le cas échéant, pour publier l'avis de vente en application du paragraphe 13(2) avant la vente du gage, conformément au paragraphe 13(1).
13.	(1) Subject to the rights of the pawner, or his personal representative, granted by Section 12, pawned goods not redeemed within one year of their being received by the pawnbroker, may be sold by the pawnbroker at public auction, not earlier than ten (10) days after Notice of Sale is served upon the pawner, setting forth:	13.	(1) Sous réserve des droits de l'emprunteur sur gages ou de son représentant personnel prévus à l'article 12, les gages qui n'ont pas été dégagés dans l'année où ils ont été remis au prêteur sur gages peuvent être vendus par ce dernier à une enchère publique, au plus tôt dix jours après qu'ait été signifié à l'emprunteur sur gages un avis de vente indiquant les renseignements suivants :

(a)	the name and address of the pawner,	a)	le nom et l'adresse de l'emprunteur sur gages;
(b)	the description of the pawned goods to be sold,	b)	la description du gage à vendre;
(c)	the date and time in which the pawned goods were received by the pawnbroker,	c)	la date et l'heure auxquelles le gage a été reçu par le prêteur sur gages;
(d)	the principal amount of the loan secured by the pawned goods,	d)	le capital du prêt garanti par le gage;
(e)	the annual interest rate applying to such loan,	e)	le taux d'intérêt annuel du prêt;
(f)	the outstanding principal and interest due on such loan, and	f)	le capital impayé et les intérêts exigibles du prêt;
(g)	the date, time and place of the sale of the pawned goods.	g)	la date, l'heure et le lieu de la vente du gage.
(2)	The Notice to be served upon the pawner pursuant to Subsection (1) shall be sufficiently served upon him if	(2)	L'avis visé au paragraphe (1) est réputé avoir été signifié en bonne et due forme si les conditions suivantes sont réunies :
(a)	it is delivered personally to the pawner, or his personal representative, or if it is mailed prepaid registered post to the address of the pawner as specified in the book to be kept by the pawnbroker pursuant to Subsection 10(1), and	a)	l'avis est livré en personne à l'emprunteur sur gages ou à son représentant personnel ou est envoyé par courrier recommandé affranchi à l'adresse de l'emprunteur sur gages indiquée dans le registre que le prêteur sur gages tient en application du paragraphe 10(1);
(b)	it appears once in a newspaper published in the Municipality.	b)	l'avis est publié une fois dans un journal publié dans la municipalité.
(3)	Service of the Notice referred to in Subsection (2) shall be deemed to have been effected	(3)	La signification de l'avis visé au paragraphe (2) est réputée avoir été faite :
(a)	the day the Notice is delivered personally to the pawner, or his personal representative.	a)	ou bien le jour où il est livré en personne à l'emprunteur sur gages ou à son représentant personnel;

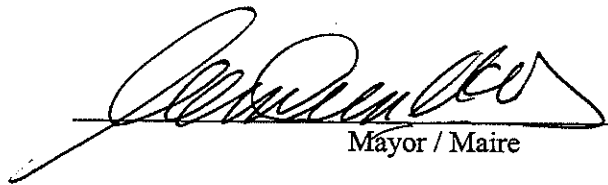
<p>(b) five (5) days after the Notice is mailed prepaid registered post to the address of the pawner referred to in paragraph 13(2)(a), or</p>	<p>b) ou bien cinq jours après que l'avis est envoyé par courrier recommandé affranchi à l'adresse de l'emprunteur sur gages mentionnée à l'alinéa 13(2)a);</p>
<p>(c) the day the Notice appears in a newspaper published in the Municipality, whichever is the latest date.</p>	<p>c) ou bien le jour où il paraît dans un journal publié dans la municipalité, la dernière de ces dates étant à retenir.</p>
<p>14. Where pawned goods are sold, the pawnbroker shall enter in a book an account of such sale setting forth</p>	<p>14. Lorsqu'un gage est vendu, le prêteur sur gages consigne la vente dans un registre, qui peut être inspecté en tout temps par l'emprunteur sur gages ou son représentant personnel, le secrétaire municipal, le conseil, tout membre du conseil et leurs mandataires autorisés respectifs. Le registre contient les renseignements suivants :</p>
<p>(a) the name and address of the pawner,</p>	<p>a) le nom et l'adresse de l'emprunteur sur gages;</p>
<p>(b) the date and time in which the pawned goods were received by the pawnbroker,</p>	<p>b) la date et l'heure auxquelles le prêteur sur gages a reçu le gage;</p>
<p>(c) the date, time and place of the Sale,</p>	<p>c) la date, l'heure et le lieu de la vente;</p>
<p>(d) the name of the auctioneer,</p>	<p>d) le nom de l'encanteur;</p>
<p>(e) a copy of the Notice referred to in Subsection 13(1),</p>	<p>e) une copie de l'avis visé au paragraphe 13(1);</p>
<p>(f) full particulars respecting service of the Notice upon the pawner or his personal representative,</p>	<p>f) tous les détails concernant la signification de l'avis à l'emprunteur sur gages ou à son représentant personnel;</p>
<p>(g) the proceeds of the sale of the pawned goods, and</p>	<p>g) le produit de la vente du gage;</p>
<p>(h) the expenses of advertising and selling the pawned goods, which book may be inspected at any time by the pawner, or his personal representative, the Clerk, the Council, any member of the Council</p>	<p>h) les frais de publicité et de vente du gage.</p>

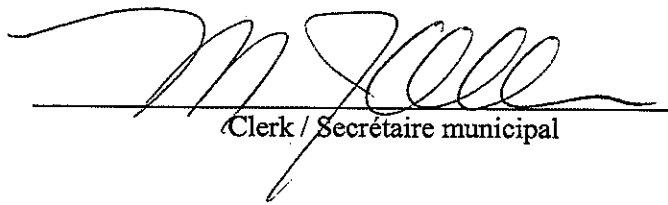
	and their respective authorized agents.	
15.	If any surplus remains after deducting from the proceeds of the sale of the pawned goods;	15. Est versé à l'emprunteur sur gages ou à son représentant personnel tout surplus du produit de la vente du gage, le cas échéant, après déduction :
	(a) the outstanding principal and interest due on the loan secured by the pawned goods, and	a) du capital impayé et des intérêts exigibles du prêt garanti par le gage;
	(b) the expenses of advertising and selling the pawned goods, such surplus shall forthwith be paid to the pawner, or his personal representative.	b) des frais de publicité et de vente du gage.
16.	A person who violates the provisions of Section 2 is guilty of an offense, and on summary conviction, is liable to a fine of Fifty (\$50.00) dollars, and in default of payment to imprisonment for a term not exceeding seven (7) days.	16. Quiconque enfreint les dispositions de l'article 2 commet une infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende de cinquante dollars et, à défaut de paiement, d'une peine d'emprisonnement maximale de sept jours.
17.	A person who violates any provision of Sections 9, 10, 11, 12, 14 or 15 is guilty of an offence, and is liable on summary conviction to a fine of not more than Two Hundred (\$200.00) dollars for each offence.	17. Quiconque enfreint les dispositions des articles 9, 10, 11, 12, 14 ou 15 commet une infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de deux cents dollars pour chaque infraction.
18.	(1) Where, in the opinion of Council, a pawnbroker has violated this By-Law or any provision of this By-Law, the Clerk shall, upon direction of the Council, in addition to any other remedy or penalty prescribed herein, by notice served upon the pawnbroker, revoke the pawnbroker's license issued to that pawnbroker.	18. (1) Le conseil étant d'avis qu'un prêteur sur gages a enfreint une disposition quelconque du présent arrêté, le secrétaire municipal, sur ordre du conseil, outre tout autre recours ou peine que prévoit le présent arrêté, révoque par avis signifié au prêteur sur gages le permis qui lui a été délivré.
	(2) The Notice referred to in Subsection (1) shall be sufficiently served upon the pawnbroker if it is delivered personally to the pawnbroker, or if it is mailed prepaid registered post to the place of business of the pawnbroker.	(2) L'avis mentionné au paragraphe (1) est réputé avoir été signifié en bonne et due forme au prêteur sur gages s'il lui est remis en personne ou s'il lui est envoyé par courrier recommandé affranchi à l'établissement du prêteur sur gages.

(3) Service of the Notice referred to in Subsection (1) by registered post shall be deemed to have been effected five (5) days after the Notice was deposited in the mail.	(3) La signification de l'avis visé au paragraphe (1) par courrier recommandé est réputée avoir été effectuée cinq jours après sa mise à la poste.
19. This By-Law repeals former By-Law No. 26.	19. Le présent arrêté abroge l'ancien arrêté No. 26.

First Reading: October 17, 2005
 Second Reading: January 30, 2006
 Third Reading: January 30, 2006

Première lecture: 17 octobre 2005
 Deuxième lecture: 30 janvier 2006
 Troisième lecture: 30 janvier 2006


 Mayor / Maire


 Clerk / Secrétaire municipal